

**Agnieszka Konowska**

*Université de Łódź*

## **Néologie sémantique et noms propres : le cas de l'antonomase**

### **Abstract**

The majority of linguists is currently of an opinion that proper names are asemantic. Disagreeing with this assumption, the author of the article, making use of an example of antonomasy, makes an attempt to prove that they have a semantic meaning. As a result of it, one can speak of the changes of meaning, not its appearance out of nothing in the case of their transfer to the category of common names. The analysis of the mechanisms of semantic changes taking place during eponym creation, or, in other words, appellatives deriving from *nomina propria*, is preceded by a complete overview of theories concerning antonomasy. In order to explain the antonomasy mechanisms governing the change of a morphosyntactic category (*nomen proprium – appellativum*), as well as semantic changes accompanying it, the notions such as connotations and so called *charge culturelle partagée* by R. Galisson were used. Also, the author of the article relied on F. Rastier's theory concerning inherent and afferent sems. In the analysis of the process of moving names from one category to another during which afferent sems of proper names become inherents deriving from their common names, a special emphasis was put on the role of paralinguistic reality (culture, needs of language users).

### **Keywords**

Proper names, common names, eonyms, semantic neology, antonomasy, connotations, interpretative semantics.

Selon une tradition qui remonte à Ferdinand de Saussure, le sens des mots doit s'étudier dans une optique synchronique, d'une manière non psychologique et autonome. Le signe est une entité à deux faces, et il ne peut faire référence au monde extra-linguistique que s'il est complet. Or, pour la majorité des linguistes le nom propre (Np) établit une relation directe entre signifiant et référent, il n'a donc pas de signifié. Par conséquent, ils se demandent comment il est possible qu'un Np n'ayant censément pas de sens donne naissance à un nom commun (Nc) à part entière doté d'un sens lexical : « On ne voit

dans le nom propre qu'un terme figé, une étiquette. Mais alors, l'emploi du nom propre dans la fonction de nom commun devient quelque chose d'inexplicable, et on se demande quel est le souffle qui ranime le mort pour le faire entrer de nouveau dans la langue vivante » (Peterson, 1929 : 2, cité par J.-L. Vaxelaire, 2001 : 226).

Toutes les considérations présentées au fil des pages de cet article ont pour but de démontrer que les Np ont un sens et d'expliquer comment ce sens change à leur passage dans la catégorie des Nc. Les mécanismes des *changements de sens* dans le cas des éponymes – Nc issus de Np – sont bien nombreux. Pour des impératifs d'espace, j'en analyserai seulement un, mais qui semble être le plus intéressant et montrer le mieux la complexité du problème : l'antonomase.

## 1. Antonomase : quelques précisions théoriques

Le terme *antonomase* a maintes fois changé son contenu au cours des siècles ; à présent, il ne cesse d'être un sujet d'ardentes disputes des linguistes. Liée non seulement à la synecdoque, mais aussi à la métaphore, l'antonomase est un trope des plus compliqué. Il est si riche du point de vue sémantique qu'il pourrait en principe s'émanciper et être considéré comme une figure à part. Mais – et cela semble bien significatif – les chercheurs le rattachent toujours à d'autres tropes : on la range tantôt parmi les synecdoques, tantôt parmi les métaphores, et parfois même parmi les métonymies, tout pour se faciliter, semble-t-il, la rude tâche qu'est sa classification et son analyse.

### 1.1. La définition classique de l'antonomase

Comme aucun autre trope, l'antonomase a provoqué, dès son apparition dans les traités de rhétorique, des imbroglios terminologiques inextricables. Dans son ouvrage intitulé *Des tropes ou des différents sens*, C.Ch. Dumasais (1988 [1730] : 123–124) écrit :

L'antonomase (*ἀντονομασία, pronominatio*, nom pour un autre, [...]) est une espèce de synecdoque, par laquelle on met un nom commun pour un nom propre, ou bien un nom propre pour un nom commun. Dans le premier cas, on veut faire entendre que la personne ou la chose dont on parle excelle sur toutes celles qui peuvent être comprises sous le nom commun ; et dans le second cas, on fait entendre

que celui dont on parle, ressemble à ceux dont le nom propre est célèbre par quelque vice ou quelque vertu.

Pour illustrer le premier cas, l'auteur donne des exemples comme *le philosophe* pour Aristote ou *l'orateur* pour Cicéron, mais aussi *la ville* pour « la capitale du royaume dans lequel on demeure », sans évoquer ses exemples encore plus hétéroclites. Dans le deuxième cas, on dit par exemple *un Sardanapale* pour dire *un voluptueux*, *un Mécénas* pour *un protecteur* ou *un Crésus* pour *un riche*, Dumarsais donne donc pour cette catégorie des exemples homogènes.

Pour l'essentiel, P. Fontanier (1968 [1830]) comprend l'antonomase de la même façon que Dumarsais dont il reprend d'ailleurs la définition de ce trope, en l'élargissant toutefois de deux types nouveaux. Chez lui, l'antonomase consiste non plus seulement à employer un Nc à la place d'un Np (ex. *le Carthaginois* pour *Annibal*) ou un Np à la place d'un Nc (*un Homère* pour *un grand poète*, *une Mégère* pour *une femme violente et furieuse*), mais aussi à prendre un Np pour un autre Np (*Alexandre* pour *Louis XIV*) et un Nc pour un autre Nc (*Juif* pour *celui qui prête à usure*). Il appelle l'antonomase une « sorte de synecdoque » et il dit que « l'Antonomase offre, le plus souvent, une métaphore » (P. Fontanier, 1968 [1830] : 97).

Or, comme l'a déjà remarqué Le Guern, le premier type d'antonomase présenté par Dumarsais (un Nc pour un Np), « correspond à un procédé de dénomination où n'intervient pas l'écart caractéristique du trope. Appeler Aristote “le philosophe” ou Cicéron “l'orateur” n'est autre chose que de remplacer le nom propre par un terme de plus grande extension : c'est donc la démarche d'abstraction qui est à la base de toute dénomination » (M. Le Guern, 1973 : 35). Effectivement, il est difficile de voir un écart de dénomination dans l'appellation *le philosophe* pour Aristote, car il était effectivement un philosophe. Ainsi, il faut écarter l'emploi d'un Nc pour un Np de la définition de l'antonomase. Ensuite, pour ce qui est des exemples de Fontanier, je rangerais l'emploi d'un Np pour un autre Np (ce qui ne semble pas très fréquent) parmi les métaphores, le même pour l'emploi du Nc *Juif* à la place du Nc *usurier*. Je crois en fait que l'une des conditions nécessaires d'une antonomase est le changement de catégorie. J'exposerai ce problème plus loin, mais il n'est pas inutile de le souligner dans ce lieu pour débarrasser, dès le début, le terrain de mes recherches des emplois qui selon moi n'entrent pas dans la catégorie des antonomases.

## 1.2. Les points de vue actuels sur l'antonomase

Actuellement, le maquis terminologique concernant l'antonomase s'accroît. Les linguistes font glisser dans le contenu de ce terme des faits dispa-

rates et des plus hétérogènes. Basant en principe, il est vrai, sur la définition classique de Dumarsais, ils l'étendent ou la restreignent suivant différents critères, et parfois même sans critères très clairs.

Dans son article de 2000, N. Flaux expose son point de vue sur l'antonomase en reprenant entre autres ce qu'elle avait écrit en 1991. En principe, l'antonomase est pour Flaux un trope dont le fonctionnement peut être résumé ainsi : « un Npa [Np en antonomase] est un Np employé pour désigner un référent autre que son porteur initial, sur la base d'une similitude reconnue entre les propriétés du référent visé et celles du porteur initial. La figure de l'antonomase, lorsqu'il s'agit d'une antonomase lexicale, se maintient aussi longtemps que persiste le lien mémoriel avec le référent initial » (2000 : 123). Deux conditions importantes se dégagent de cette définition : 1. La base de l'antonomase est la similitude et 2. Pour que l'on puisse (encore) parler de l'antonomase, le lien mémoriel entre le référent initial et le nouveau référent doit persister. Je reviendrai au critère de la similitude après, concentrerons-nous en ce moment sur cette notion de lien mémoriel. Or selon Flaux, dans la figure d'antonomase qui n'est pas encore lexicalisée doit se maintenir toujours le lien mémoriel avec le référent original du Np et, inversement, il doit disparaître si le Np cesse d'être une antonomase, c'est-à-dire quand il devient commun. Ce critère me semble erroné : peut-on dire que *don juan* ne soit pas un nom commun seulement parce que les usagers de la langue savent qui était Don Juan ? Je crois que si effectivement dans la majorité des cas le lien mémoriel dans les éponymes a disparu, ce critère n'est pas une condition *sine qua non* pour qualifier un mot d'éponyme. La connaissance du référent initial dépend du savoir général et de la culture des locuteurs et change de sujet parlant à sujet parlant, c'est donc un phénomène assez subjectif. Il est vrai, par contre, que la méconnaissance du référent initial ne joue aucun rôle pour l'interprétation d'un mot si celui-ci est déjà lexicalisé et possède son contenu lexical définissable. Que je ne sache pas qui était Judas ne m'empêche pas d'utiliser correctement le Nc *judas*. Mais si je le sais, cela ne veut pour autant pas dire que ce mot ne soit pas encore un nom commun, tout court.

Pour revenir à la première condition qui sous-tend l'antonomase, à savoir la relation de similitude, Flaux s'appuie ici, ce qui me semble bien correct, sur la définition de Dumarsais. En utilisant un Np pour un Nc, « on fait entendre que celui dont on parle, *ressemble* à ceux dont le nom propre est célèbre par quelque vice ou quelque vertu ». Quant aux propriétés du référent initial choisies par les locuteurs lors de la création d'une antonomase, j'y consacrerais plus de place dans ce qui va suivre, car l'analyse des choix des usagers de la langue n'est pas une entreprise facile. Pour le moment, je m'arrêterai à la façon dont Flaux envisage cette similitude. Or, bien qu'en principe tous les linguistes s'accordent aujourd'hui de dire que l'antonomase offre une métaphore, N. Flaux croit fermement que l'on ne peut pas parler d'emploi mé-

taphorique dans le cas des antonomases. La métaphore s'appuie sur la relation de similarité qui sous-tend également l'antonomase, on peut donc poser la question si ces deux figures qui ont la même base logique ne se sont pas superposées dans les mots tels que *judas*, *tartuffe* ou *mécène*. Curieusement, N. Flaux y répond négativement. Certes, il est vrai, selon elle, que « *comme la métaphore*, l'antonomase consiste à rapprocher deux termes, un *comparé* et un *comparant*, et repose sur une contradiction logique » (1991 : 40, c'est moi qui souligne), mais elle ajoute rapidement que « la grande différence entre métaphore et antonomase tient à la nature du terme comparant ». Elle élucide plus loin que dans le cas de la métaphore, le terme comparant est un Nc qui a un sens lexical. Dans le cas de l'antonomase, le comparant est un Np qu'elle considère comme dénué de sens conceptuel. Sa conclusion est facile : le Nc a un sens, on peut donc parler dans son cas d'un sens propre pour pouvoir ensuite parler d'un sens figuré quand il est employé métaphoriquement. Inversement, le Np qui n'a pas de sens, donc n'a pas de sens propre, ne peut pas non plus avoir de sens figuré en antonomase. C'est certes séduisant, mais en se concentrant seulement sur la nature des termes mis en relation dans l'antonomase et la métaphore, Flaux oublie la relation qui les unit et qui est la similitude. Or, qu'il y ait là cette similitude, Flaux ne le conteste pas. Il est donc étrange qu'elle refuse à l'antonomase la possibilité de contenir une métaphore<sup>1</sup>. Il est vrai que les termes comparants ne sont pas de la même nature, mais il s'agit d'expliquer, me semble-t-il, comment les Np peuvent changer de sens (parce qu'ils peuvent bien le faire, ce que je tenterai de prouver plus loin) plutôt que de leur dénier simplement la possibilité d'être employés métaphoriquement.

N. Flaux est isolée dans son opinion, car normalement – fait significatif – les chercheurs appellent *des emplois métaphoriques* ce qu'elle appelle *antonomase*. Ils voient bien qu'il y a effectivement de la métaphore sous les Np en antonomase. Malheureusement, il ne manque pas ceux qui rangent sous l'antonomase toutes les autres figures. Si l'on peut être d'accord avec Fontanier sur le fait que l'antonomase offre une métaphore, il est plus difficile d'approuver ce que croit Darmesteter (1887). Selon lui, aussi bien le mot *tartuffe* que *barème* sont venus des Np par antonomase. Sans aucun doute, il ne voit aucune différence entre le mécanisme interprétatif de l'un et celui de l'autre. Et pourtant, si l'on s'en tient au critère de la relation de similitude dans l'antonomase, la métonymie *barème* qui est basée sur la contiguïté ne devrait pas être rangée parmi les antonomases. On trouve le même type d'exemples d'antonomases dans Gary - Prieur (2001 : 101) qui croit même que « s'il y a métonymie, il y a toujours aussi antonomase : *un camembert*, *un bourgogne*, *un*

<sup>1</sup> Pour une critique exhaustive de son point de vue, voir l'article de G. Klein paru dans *RASK* (1995) qui est une réponse à l'opinion de N. Flaux (1991).

*madras* » ! Il semble que les linguistes qui voient des métonymies dans l'antonomase ont complètement oublié la relation de similitude qui est exigée pour que l'apparition de cette dernière soit possible. En fait, un tel imbroglio peut finalement pousser à la conclusion que chaque trope consiste à prendre un nom pour un autre, tout est donc une métonymie, mais une telle constatation n'apporte pas trop à l'analyse des tropes.

L'antonomase est un trope exceptionnel qui offre non seulement une métaphore, mais aussi une synecdoque, et plus exactement, une synecdoque d'individu. L'individu fait toujours partie de son espèce et le Np qu'il porte sert logiquement à le détacher de la catégorie dont il fait partie, tout court, à l'individualiser. Par contre, ce même nom propre employé en antonomase sert ensuite à nommer les autres individus de sa classe, ce qui se fait sur la base d'une similitude entre lui et le reste des représentants de son espèce : c'est là que la métaphore entre en jeu en permettant une sorte de synthèse. *Judas* a été le Np d'un représentant notoire de son espèce, mais il s'est étendu par métaphore sur les autres individus qui lui ressemblaient. La spécificité et la difficulté d'analyser l'antonomase résultent donc sans doute du fait qu'elle est un trope qui suppose d'autres tropes et qui prend pour matériau les Np censés ne pas avoir de sens.

### 1.3. La définition de l'antonomase adoptée dans le présent article

La base sur laquelle je me suis appuyée pour décider quels éponymes doivent être rangés dans la catégorie des antonomases et lesquels devraient en être exclus, est la définition classique de l'antonomase élaborée par Dumarsais. Elle contient en principe l'essentiel de ce que je crois être une antonomase, mais j'y apporterai quelques restrictions nécessaires. Avant de passer à la présentation de ma manière d'appréhender ce trope, je rappellerai ici, pour des raisons de commodité, la définition de Dumarsais :

L'antonomase [...] est une espèce de synecdoque, par laquelle on met un nom commun pour un nom propre, ou bien *un nom propre pour un nom commun*. Dans le premier cas, on veut faire entendre que la personne ou la chose dont on parle excelle sur toutes celles qui peuvent être comprises sous le nom commun ; et dans le second cas, *on fait entendre que celui dont on parle, ressemble à ceux dont le nom propre est célèbre par quelque vice ou quelque vertu*.

J'exclus de cette définition l'emploi du Nc pour un Np qui n'est pas un écart de dénomination si caractéristique pour les tropes. Ainsi, je conserverai le terme *antonomase* au trope ayant les propriétés que l'on peut résumer en 6 points :

1. **L'antonomase n'opère que sur les noms propres.** Pendant que les autres tropes peuvent prendre pour matériau tous types de noms, y compris les noms propres, l'antonomase est une figure qui se limite à ce type de noms. C'est donc un trope par lequel on prend un Np pour un Nc ; tous les autres cas présentés par Dumarsais et Fontanier comme des antonomases peuvent être rangés sans problème parmi les autres tropes, si tant est qu'ils le sont réellement.
2. **L'antonomase se base sur la relation de similitude** entre les propriétés du référent initial du Np et celles des référents qui lui ressemblent. Puisque la similitude sous-tend également la métaphore, les deux tropes s'interpénètrent.
3. **L'antonomase ne concerne que les Np de personnes.** Dans la partie de la définition de Dumarsais que j'ai exclue de la mienne, l'auteur dit qu'en prenant un Nc pour un Np « on veut faire entendre que *la personne ou la chose* dont on parle excelle sur toutes celles qui peuvent être comprises sous le nom commun », mais après, quand il est question de l'emploi d'un Np pour un Nc, il affirme que dans ce cas-là, on fait entendre que *celui* dont on parle, ressemble à ceux dont le nom propre est célèbre par quelque vice ou quelque vertu. Je limite donc l'emploi de l'antonomase aux Np de personnes réelles, fictives et imaginaires (divinités). La relation de ressemblance existant entre ces personnes et celles auxquelles elles donnent leurs noms sous-tend aussi la métaphore : on dira donc que chaque antonomase suppose une métaphore, mais chaque métaphore ne suppose pas une antonomase simultanée. Cette condition est en rapport étroit avec la suivante.
4. **L'antonomase n'opère pas de « déclassement » des référents.** B. Meyer et J.-D. Balaÿ (1981 : 191) affirment que c'est là que se situe la différence entre la métonymie et l'antonomase. La première opère un « déclassement » des référents, c'est-à-dire, de la classe (+ hum) on passe à la classe (- hum), comme c'est le cas de *Mozart* et *du Mozart*. Dans l'antonomase, on n'a pas affaire à ce changement de classe ; les auteurs donnent l'exemple de *Vous allez écouter la Marseillaise des Argentins* où l'on reste dans la même classe (- hum). Cet exemple ne convient pas pour ce que je crois être une antonomase, je le range parmi les métaphores. Mais l'essentiel reste vrai : dans l'antonomase la catégorie des référents ne change pas, de (+ hum) on passe toujours à (+ hum).
5. **L'antonomase est liée au changement de la catégorie morpho-syntaxique** (Np *Figaro* → Nc *figaro*). L'antonomase est une figure « associée à un processus de dérivation impropre » (Garry - Prieur, 2001 : 80). C'est pourquoi j'ai rejeté du champ de mes investigations les emplois dont Fontanier avait enrichi la définition de Dumarsais.

6. **Les référents initiaux doivent jouir d'une certaine notoriété.** Le niveau de cette notoriété n'est bien évidemment pas facile à déterminer, plus encore, il s'agit peut-être là d'un fait inanalysable. Cette condition est strictement liée à la précédente. Une antonomase, aussi bien celle qui restera pour toujours discursive que celle qui va se lexicaliser en Nc, doit opérer sur un Np d'un référent suffisamment connu. C'est parmi les propriétés de ce référent que les sujets parlants vont choisir une (ou plus) pour la (les) « souder » au nouveau Nc, ce qui permettra de créer une définition lexicale de ce Nc.

## 2. Antonomase et production du sens dans les noms propres

Les Np, considérés par maints chercheurs comme asémantiques, donnent de nouveaux Nc dotés de sens conceptuel, analysable en sèmes. Comment est-ce possible ? Je proposerai une explication de ce phénomène en termes d'analyse sémique. Pour cela, les notions de connotations et de charge culturelle partagée me seront d'une grande utilité.

### 2.1. Connotations

L'opinion des linguistes est divisée en ce qui concerne le caractère social ou individuel des connotations. Par exemple L. Bloomfield, le premier linguiste à transplanter la connotation au sein de la linguistique, croit que les connotations sont des « valeurs supplémentaires » (1970 : 144) qui relèvent plutôt du domaine socio-culturel (elles concernent tantôt les registres de la langue, tantôt les tabous linguistiques partagés ou encore l'intensité des mots). Au contraire, pour A. Martinet, les connotations sont ce qui relève de l'idirosynerasie : « Les connotations, où le pluriel s'oppose au singulier de ‘dénotation’, seraient dans ce cas, tout ce [qu'un] terme peut évoquer, suggérer, exciter, impliquer de façon nette ou vague, chez chacun des usagers individuellement » (1967 : 1290). Hanne Martinet, elle, distingue clairement les *connotations* qui sont les représentations d'un groupe de personnes ou d'une communauté des *associations* étant les représentations individuelles, non partagées (1982).

C. Kerbrat-Orecchioni (dont le grand mérite, soulignons-le, est de ne pas rejeter la notion de connotation comme non linguistique : « l'étude de la connotation relève de plein droit de la linguistique », soutient-elle (1977 : 198)), concilie en quelque sorte ces points de vue. Selon sa vision

beaucoup plus souple, « parmi les connotations, certaines sont institutionnalisées, d'autres sont idiosyncrasiques » (1977 : 14). Elle croit en plus qu'il n'est même pas possible de bien séparer la dénotation et la connotation, car ce que nous considérons comme la signification stable d'un mot, et donc sa dénotation, « peut varier d'un idiolecte à l'autre » (*ibidem*), l'opposition *dénotation / connotation* ne recouvre donc pas l'opposition *collectif / individuel*. Effectivement, la démarcation entre les traits dénotatifs et connotatifs d'un mot n'est pas facile. F. R a s t i e r considère par exemple le trait /vulgarité/<sup>2</sup> dans *flic* comme connotatif, mais affirme en même temps que ce trait « est actualisé en tout contexte, et prend une valeur distinctive » (1987 : 42), il est donc, selon la nomenclature de ce linguiste, inhérent à ce mot<sup>3</sup>.

C. Kerbrat-Orecchioni est dans le vrai : le terme *connotation* recouvre différents faits qui relèvent aussi bien du sociolecte que de l'idiolecte. Il faut pourtant remarquer que dans le domaine de l'éponymie, certains traits connotatifs de Np doivent être connus au niveau de la communauté pour pouvoir devenir dénotatifs dans les Nc qui en seront issus. Jamais la connotation qui reste pour toujours idiolectale ne sera la source d'un nouveau Nc : la lexicalisation est un fait de plusieurs. C'est pourquoi, tout en acceptant la dualité de la connotation (son caractère individuel et collectif), je crois que le domaine de l'éponymie est tout à fait spécial : les connotations idiolectales n'y comparent pas. *Exit* donc de l'analyse des Np donnant des Nc par antonomase tout ce qui peut être individuel, personnel, tout ce que Frege englobait sous le terme *Vorstellung*, « représentation individuelle » (*Über Sinn und Bedeutung*, 1892). Je n'aborderai que les connotations collectives qui seules peuvent assurer le passage de Np en Nc. Pour cela, la notion de « Charge Culturelle Partagée » conçue par R. G a l i s s o n (1991) s'avère bien utile.

## 2.2. La CCP : charge culturelle partagée

L'auteur de la notion de *charge culturelle partagée* (qu'il abrège lui-même en CCP) explique sa signification en ces mots :

L'appellation *charge culturelle partagée* a été choisie pour le jeu de mots, construit à partir du sigle bien connu CCP (Compte chèques postaux), lequel tient lieu de procédé économique et mnémone pour retenir ce nom de baptême un peu encombrant. *Charge* renvoie à une idée de supplément, d'ajout au contenu du mot ;

<sup>2</sup> On devrait plutôt appeler ce sème /emploi vulgaire/ pour ne pas confondre le *sens* et l'*emploi*.

<sup>3</sup> Il précise davantage que l'opposition entre sème inhérent et afférent « ne recoupe pas l'opposition dénoté / connoté, puisqu'une isotopie “connotée” peut contenir des sèmes inhérents [...] » (1987 : 127). Voir plus bas dans le texte.

*culturelle* inscrit cette charge dans l'au-delà de la *dénotation* dont traitent les dictionnaires de langue (cf. la dimension *sémantique*), c'est-à-dire dans une *connotation singulière*, non prise en charge par la dictionnaire classique (cf. la dimension *pragmatique*) ; *partagée* est le propre de la culture (toute culture est un produit communautaire), mais, en l'occurrence, ce partage est l'affaire du plus grand nombre des locuteurs qui se réclame de cette communauté (R. Galison, 2000 : 55–57)<sup>4</sup>.

Galisson place ses réflexions au sein de la didactique, mais elles peuvent être bien profitables pour la sémantique. Et bien qu'il ne s'occupe pas spécialement des Np, il me semble qu'il serait avantageux de replacer ses considérations dans le cadre de la proprionymie. Sa théorie de CCP peut en fait suggérer quelques pistes pour l'analyse de la sémantique des noms propres et des éponymes, pour deux raisons au moins.

Premièrement, car à l'opposé de tous ceux qui pensent que la linguistique n'a rien à voir avec la culture, R. Galison croit que le langage est « à la fois *véhicule, produit et producteur* de toutes les cultures » (1991 : 118). Les Np, eux, sont à la charnière de la langue et de l'extralinguistique : on leur refuse un sens lexical, mais, comme l'écrit G. Granger, ils peuvent « d'autant plus librement s'entourer d'un halo de connotations » (1982 : 34). Ces connotations sont parfois innombrables ; pour peu qu'un Np soit d'une certaine manière notoire, certaines d'entre elles commencent à être partagées par une communauté donnée. Dans le cas des Np, elles sont beaucoup plus nombreuses que dans celui des Nc : chaque individu, juste parce qu'il est individu, peut posséder un ensemble infini de propriétés. Les locuteurs en choisissent une ou plusieurs qu'ils commencent à associer au Np qu'il porte<sup>5</sup>. Ce Np acquiert avec le temps un sens lexical et devient commun. Mais pour cela, il faut bien que les connotations, dont il s'entourait en étant encore propre, soient partagées par un groupe de locuteurs assez grand pour qu'elles puissent se fixer en sens dénotatif. La charge culturelle dans les Np est donc encore plus forte que dans les Nc, parce qu'elle est plus spécifique.

Mais Galisson a encore un autre mérite à part celui de rendre compte de l'interdépendance de la langue et de la culture, si importante pour les Np et le

<sup>4</sup> Source : [http://revues.univ-nancy2.fr/melangesCrapel/IMG/pdf/06\\_galisson.pdf](http://revues.univ-nancy2.fr/melangesCrapel/IMG/pdf/06_galisson.pdf).

<sup>5</sup> Je tiens à souligner que les connotations sont liées aux Np et non à leurs référents, tout comme c'est le cas des Nc : ce n'est pas un flic particulier qui connote /vulgarité/, mais le mot *flic* lui-même. La situation des Np n'est pas, selon moi, très différente de celle des Nc. Or, on pourrait dire que les connotations concernant un Np donné sont puisées dans l'extralinguistique. Le Np *Tartuffe* a pu commencer à connoter « hypocrite », car son référent était doté de la propriété « hypocrisie », ce qui est évidemment une donnée extralinguistique. Mais le cas des Nc est-il différent ? Si le mot *dragée* (exemple de Galisson) connote pour les Français *baptême*, c'est parce que le parrain en offre toujours lors de la cérémonie : on a là affaire aussi à une donnée puisée dans la réalité extralinguistique.

phénomène de l'antonomase. La culture dont il parle n'est pas la culture savante (qu'il appelle *culture-vision*) qui est normalement consignée dans les dictionnaires et les encyclopédies. Or, il a su prendre en considération l'autre type de culture que les dictionnaires négligent souvent : la culture courante, appelée par lui *culture-action*<sup>6</sup>. Cette dernière est « fortement ancrée dans la réalité quotidienne, mentale et comportementale d'une communauté, [...] [et] mouvante car, à l'instar d'une langue, elle évolue sans cesse, si difficile à appréhender car elle est elle-même variable selon l'âge, l'origine socio-culturelle, géographique des locuteurs », explique cette notion galissonienne M. Vrinat - Nikолов (2002)<sup>7</sup>. Ce fait est important pour les Np qui donnent naissance aux Nc, car, comme on le verra plus loin, parmi toute cette nuée de Np littéraires ou mythologiques appartenant sans doute à la culture savante, il y a des noms faisant partie de la culture courante. Tel est le cas, par exemple, du Nc *tommy* qui désigne familièrement « un soldat anglais ». Il a pour base le Np *Tommy (Thomas) Atkins*, nom qui a été très fréquemment utilisé à titre d'exemple dans les formulaires officiels anglais à remplir à partir de 1815 ; on a là affaire, sans doute, à la culture courante, et non savante. De même, le Nc *fritz*, désignant à son tour « un Allemand », fait partie de cette *culture-action*, partagée par les locuteurs qui l'ont créé par antonomase sur le prénom *Fritz*. Ce qui a permis la création de ce nouveau Nc, c'est justement la complicité entre les locuteurs qui partageaient la connaissance du fait que ledit prénom était très fréquent chez les Allemands. Complicité qui consistait également à mépriser en quelque sorte la particularité et l'individualité des différents Fritz et à en faire abstraction pour généraliser et créer plaisamment un Nc qui les englobait tous. En général, on pourrait le schématiser de cette manière : premièrement, dans la réalité extralinguistique, le Np *Fritz* est porté dans la majorité des cas par les Allemands. L'une des propriétés des personnes portant le prénom *Fritz* est donc d'être Allemands. L'étape suivante vient où en entendant le Np *Fritz*, les Français commencent à connoter « Allemand ». De là, le chemin est court à créer le Nc : cette connotation, cette charge culturelle partagée du mot en question fait qu'il commence à désigner un type, il cesse d'identifier pour pouvoir signifier. Tout cela dans le cadre, rappelons-le, de la culture courante. Nous voyons donc pourquoi la notion de CCP de Robert Galisson peut être doublement utile pour l'analyse des Np devenus communs.

---

<sup>6</sup> Cf. [http://revues.univ-nancy2.fr/melangesCrapel/IMG/pdf/06\\_galisson.pdf](http://revues.univ-nancy2.fr/melangesCrapel/IMG/pdf/06_galisson.pdf).

<sup>7</sup> Source : <http://www.liternet.bg/publish1/mvrinat/heurs.htm>.

### **2.3. Application de l'analyse sémique aux noms propres. Sèmes inhérents et afférents**

Pour la majorité des sémanticiens, l'analyse sémique ne semble pas compatible avec les Np, car, comme l'écrit J.-L. Vaxelaire, « Un certain consensus s'est formé autour de l'idée que les noms propres n'ont pas de contenu lexical. Dire que les noms propres peuvent être découpés en traits va évidemment à l'encontre de cette pensée dominante » (2001 : 551). Ce nonobstant, il croit lui-même que l'analyse sémique peut être appliquée à bon droit aux Np. Ma conclusion est similaire à la sienne : je crois que pour expliquer le passage du Np au Nc et le changement de sens qui l'accompagne, on est bien légitimé à profiter des outils qu'offre l'analyse sémique. Il me semble que la réflexion sur les Np en termes fameux de sèmes inhérents et afférents de F. Rastier (1987) peut offrir une explication satisfaisante du phénomène de la création des éponymes antonomasiques.

Je crois qu'il est fort avantageux d'aborder les Np – qui acquièrent dans le discours un sens conceptuel qui permet la création de nouveaux Nc – à partir des notions établies par la sémantique interprétative qui « décrit la signification en langue, avec des sèmes inhérents, distinctifs et définitoires, et le sens en discours, avec des sèmes afférents, non définitoires » (S. Leroy, 2004 : 118). Néanmoins, il me semble que l'analyse des Np en termes d'inhérence et d'afférence telle qu'elle est appliquée aux Np par F. Rastier, Cavazza, Beillé (1994), L. Hébert (1996) ou J.-L. Vaxelaire (2001) prête le flanc à la critique. Or je partage leur opinion selon laquelle les Np propres peuvent être traités comme ceux qui possèdent d'un côté des sèmes inhérents, stables, relevant du système fonctionnel de la langue et, d'un autre côté, des sèmes afférents qui ne sont pas présents en langue et qui s'expriment seulement dans le discours (qui s'apparentent pour moi aux connotations partagées). Mais la ligne de démarcation entre l'inhérence et l'afférence dans les Np se situe pour moi ailleurs que pour les chercheurs susmentionnés. En d'autres mots, ce qui est sème inhérent d'un Np pour eux ne l'est pas pour moi.

#### **Inhérence**

Ainsi, L. Hébert (1996 : 42) croit qu'en *langue*, les Np peuvent revêtir trois sortes de structures sémantiques :

1. Les noms néologiques ou assimilables aux néologismes, comme « Jxpty », sont vides de signification ;
2. Les noms spécialisés contiennent en inhérence seulement des sèmes macrogénériques : /humain/ et /sexe masculin/ pour « Guy » ;
3. Les noms à notoriété possèdent en inhérence, à l'instar de bien des noms communs, les quatre types de sèmes : « Achille », lorsqu'il désigne le héros, contient

des sèmes 1) macrogénériques (/humain/, /sexe masculin/), 2) mésogénérique (/mythologie/), 3) microgénérique (/héros grec/) et 4) spécifiques (/le plus brave/, etc.).

Plus loin, il précise encore : « De même, je considère que le nom “Napoléon” manifestera soit une unité type nom spécialisé, lorsqu’il désigne un quidam, soit une unité type nom à notoriété, lorsqu’il désigne l’Empereur des Français » (1996 : 46). Or, il me semble tout à fait erroné de croire que le Np *Achille* possède en inhérence, donc dans la langue, les sèmes énumérés si minutieusement par Hébert. Je suis loin de nier que ces traits peuvent réellement être considérés comme des sèmes. Mais a-t-on le droit de les traiter comme inhérents, comme ceux qui constituent le sens stable de ce Np ? Les sèmes /le plus brave/ ou /héros grec/ sont en réalité des propriétés du référent le plus connu de tous ceux qui ont porté ou portent le Np *Achille* et non des traits conceptuels du prénom *Achille* ! On peut donc les appeler afférents et traiter comme tels, c'est-à-dire comme relevant non pas de la langue, mais « d’autres codifications : normes socialisées, voire idiolectales » (F. Rastier, 1987 : 44). Si on demandait à L. Hébert comment expliquer par exemple l’énoncé *Si Achille n’arrête pas de miauler, je le bâillonne*, il répondrait sans doute en termes d’actualisation et de virtualisation de sèmes. Or, il affirme ceci : « Si dans un texte donné “Pierre” désigne un CHAT, il suffit simplement de virtualiser les traits inhérents incompatibles (/humain/, par exemple) et d’actualiser les sèmes afférents requis (/animal/, par exemple). Pas plus que la possibilité d’appeler mon ARTICLE par l’occurrence “fourchette” n’ invalide l’existence, dans l’unité type ‘fourchette’, des sèmes inhérents /ustensile/, /pour piquer/, etc. » (1996 : 46). Comme on peut le remarquer à la lumière de ce passage, Hébert mélange là des faits complètement disparates et son exemple de fourchette ôte à sa théorie les restes du sérieux.

Or, il n’est pas nécessaire d’inventer tout un répertoire de sèmes inhérents à un Np pour les virtualiser ensuite à sa guise. Je crois que si l’on peut déjà parler de sèmes inhérents dans le cas des *propria*, il n’en existe toujours que deux : le Np *Achille* possède en inhérence seulement les sèmes /particulier/ et /qui a été dénommé *Achille*/ . Si le Np *Médor* est en France attribué généralement aux chiens, c'est parce qu'un tel usage est imposé par la tradition sociale, et non par une règle linguistique. Les sèmes /humain/ et /féminin/ ne sont pas pour moi inhérents au Np *Marthe*, comme le voudrait J.-L. Vaxelaire qui écrit à ce propos : « C'est parce que le nom *Marthe* contient ce sème [/féminin/] qu'il serait étrange de l'attribuer à un homme. N'importe quel lecteur français rangera automatiquement un protagoniste de roman nommé *Marthe* parmi les personnages féminins » (2001 : 549). On peut formuler bien des reproches à cette théorie : le plus étonnant est que Vaxelaire n'aperçoive pas qu'elle n'est en rien universelle. Il soutient que le prénom *Augustine* possède

les traits inhérents /humain/ et /sexe féminin/ tout en sachant que « ces traits ne sont valables que pour le français puisque *Augustine* est un prénom masculin en anglais » (2001 : 551). Il me semble que dans le cas des Np seule la théorie sémantique qui serait applicable aux *propria* en général, indépendamment de la langue et de la culture, peut être vraie du point de vue de l'inhérence et l'afférence. Il n'y a pas de Np vides, comme le voudrait Hébert qui semble ne pas se rendre compte du fait que s'il connaissait personnellement au moins une personne appelée *Jxpty*, ce nom aurait pour lui immédiatement des sèmes inhérents. Si c'était une femme, le Np *Jxpty* aurait pour lui sur le champ les sèmes inhérents /humain/ et /féminin/, s'il s'agissait d'une vache, il y verrait sans tarder le sème (cette fois-ci inhérent aussi !) /animal/. Pour moi, au contraire, n'est pas inhérent ce qui peut changer d'un référent à un autre : les propriétés de ces référents peuvent être vues avec le temps comme des sèmes afférents de leurs Np, et rien de plus. Il me semble que si l'on veut sérieusement parler de sèmes inhérents des Np en général, on peut admettre seulement qu'aussi bien *Achille* que *Jxpty*, *Pierre* ou *Ling Tao*, *John*, *Napoléon* ou *Médor* ont tous en commun uniquement deux sèmes inhérents, répétons-le : /particulier/ et /qui a été dénommé ainsi/. Telle peut être éventuellement leur *signification* en langue. Je suis donc d'accord avec Vaxelaire quand il dit que « le nom propre a une signification rudimentaire, qui se limite à quelques traits, alors qu'il peut avoir un sens très riche » (2001 : 552). Ajoutons seulement que cette signification est beaucoup plus rudimentaire que ne le pense ce linguiste.

### Afférence

Sur ce fond que je viens de présenter se détachent nettement les sèmes afférents. Puisés dans la réalité extralinguistique, ils sont en nombre infini, certains d'entre eux apparaissent dans le discours pendant que d'autres s'y effacent. Plus un Np est devenu notoire, plus il peut recevoir de connotations ou de sèmes afférents. Je partage l'opinion de J.-L. Vaxelaire qui affirme que « L'anthroponyme *Harpagon* a très peu de sèmes inhérents et quelques sèmes afférents. [...] le passage du nom propre au nom commun se réalise lorsque le sème afférent /avare/ devient un sème inhérent d'*harpagon* » (2001 : 555). Ceci posé, on est tenté de se demander ce que deviennent alors les sèmes inhérents du Np *Harpagon* quand il passe en Nc *harpagon*. Sans aucun doute, ces sèmes (/particulier/ et /dénommé ainsi/) doivent forcément s'effacer. Si le nom propre de l'*un* commence à s'appliquer à *plusieurs* qui n'ont pas initialement été dénommés ainsi, il est logique que ces deux sèmes ne soient plus de mise. Ce qui est toutefois intéressant, c'est le fait que malgré cet effacement, les Np sont tout à fait spéciaux : même s'ils perdent ces sèmes, commencent à connoter certains traits conceptuels et deviennent communs, leur origine propre (et donc leur référence originelle unique) persiste un temps dans la conscience des locuteurs. Ils offrent une incompatibilité curieuse qui

se voit juste dans l'antonomase : comme le dit M. Léonard, « L'antonomase sert à la fois à poser une ressemblance et une opposition » (1996 : 90). Ressemblance, car c'est ce qui autorise à appeler une personne par le nom qui est propre à une autre, pourvu qu'elles partagent une propriété. Opposition, car en réalité le Np *Harpagon* désignait un personnage unique et concret, dire donc de quelqu'un d'autre qu'« il est un Harpagon », plus encore, qu'il est « un vrai Harpagon », suppose une incongruité frappante : cet autre n'est logiquement pas Harpagon. Ce phénomène est évidemment de mise avec les Nc employés métaphoriquement, mais dans le cas des Np cette incompatibilité est beaucoup plus forte.

F. Rastier a divisé les sèmes afférents en *socialement normés* et *localement afférents* (1987 : 70). Comme j'ai dit plus haut, seulement ces premiers comptent dans l'éponymie. L'antonomase ne peut se faire que sur les Np suffisamment notoires, qui connotent plus ou moins les mêmes traits pour une communauté donnée. C'est parmi ces traits que les locuteurs vont choisir celui (éventuellement ceux) qu'ils vont évoquer le plus souvent dans leurs énoncés. La notion d'énoncé appelle celle du *contexte*. Or, comme je l'ai déjà souligné, les Np acquièrent du sens lexical dans le discours, l'environnement contextuel (largement entendu) joue donc un rôle prépondérant dans le choix des traits afférents qui vont devenir inhérents dans les éponymes. Si la signification du Nc *harpagon* est celle d'« avare » et non, par exemple, de « concupiscent », « sot », ou « crédule » (le héros de la comédie de Molière possédait en fait toutes ces propriétés), c'est qu'avant la lexicalisation, les locuteurs ont dû utiliser le Np *Harpagon* le plus souvent dans le contexte qui favorisait ce sème afférent et non les autres. Tout cela montre donc que dans l'analyse des antonomases, on doit prendre en considération non seulement les sèmes afférents des Np, mais aussi le contexte et le discours en général, deux réalités qui influencent le choix de ces sèmes.

### 3. Choix de prédicats dans l'antonomase

Une question qui mérite sans doute d'être posée est celle qui porte sur les éléments conditionnant les choix que les usagers de la langue font parmi les différentes propriétés des référents originaux de Np antonomasiques. Pourquoi *gargantua* désigne « gros mangeur » et non pas « géant », *madeleine* une « pécheresse repentante » et non une « prostituée » et *aépipe* a pour définition « personne habile à résoudre une question difficile » et non, par exemple, à « fils incestueux » ? Il semble qu'il existe plusieurs facteurs qui peuvent expliquer peu ou prou les choix des locuteurs.

### 3.1. La culture

N. Flaux a très lucidement remarqué que « la culture, au sens large, joue un rôle crucial dans le fonctionnement de l'antonomase » (2000 : 124). Il me semble que l'on pourrait risquer la constatation que l'antonomase existe dans toutes les langues. Elle est donc universelle, mais elle ne se fait pas sur les mêmes Np dans toutes les langues, justement parce qu'elle est conditionnée par différentes cultures. En témoigne l'exemple donné par Vaxelaire qui cite Zhang (1999) : « Les antonomases se retrouvent hors d'Europe : en Chine, “quand on critique ‘un homme médiocre’, on dit qu'il est ‘le A-dou’, fils de Liu Bei sous les Trois Royaumes (III<sup>e</sup> siècle après J.-C.) qui était en fait un empereur complètement incapable” » (J.-L. Vaxelaire, 2001 : 205, note 1). Il va sans dire que dans notre culture le Np *A-dou* ne sert aucunement de base à l'antonomase : ce n'est pas que les noms étrangers ne soient pas susceptibles d'être employés en France en antonomase, mais il faut une certaine notoriété dont il n'y jouit pas. On reviendra à la notoriété plus loin, évoquons maintenant plus d'exemples de ce type. « En France, écrit à ce sujet Marcel de Grève, il est courant de dire “un Tartuffe” pour “un hypocrite”, “un Harpagon” pour “un avare” ; en Angleterre, et même ailleurs, “un Romeo” pour “un amoureux passionné”, “un Shylock” pour “un usurier”, en Russie, “un Oblomov” pour “un homme aboulique”. Dans ce pays, les noms des personnages de Gogol servent souvent de noms communs dans la langue courante et dans la presse pour certains types sociaux, par exemple “un Tchitchikov” pour “un affairiste” »<sup>8</sup>.

La culture, c'est entre autres la mode et les préférences des membres de la société. Ainsi, le polonais a emprunté au français de nombreux épônymes, entre autres *amfitrion* qui a le même sens dans les deux langues : fr. « hôte qui offre à dîner », pol. „gościnny gospodarz podejmujący gości” (W. Kopalinski, 1996). Le plus intéressant est que le sens de ce Nc n'a pas été puisé dans l'histoire du premier référent original du Np *Amphitryon*, père mythologique d'Héraklès. Or, il a fallu que Molière crée sa comédie pour que ce mot entre dans la langue dans le sens surprenant que nous lui connaissons aujourd'hui et qu'il soit ainsi emprunté par le polonais, tout cela grâce à la célébrité et renommée de Molière dont les pièces étaient en vogue aussi en Pologne.

La culture, c'est aussi l'histoire<sup>9</sup>. Celle-ci influence l'antonomase, le sens qui se fixe finalement pour un nouveau Nc en dépend sans aucun doute. Il faut

---

<sup>8</sup> *Dictionnaire International des Termes Littéraires*, <http://www.ditl.info/arttest/art35.php>.

<sup>9</sup> Je tiens à mentionner dans ce lieu un exemple qui provient de J.-L. Vaxelaire et qui, à vrai dire, ne concerne pas ce qui est pour moi l'antonomase : il s'agit d'un toponyme, je le qualifierais donc de métaphorique. Mais il peut non moins bien illustrer la corrélation de la culture

cependant souligner que ceci concerne les antonomases faites sur les Np de personnes réelles. Vaxelaire en donne un intéressant exemple d'une antonomase en cours : si on dit *Paul, c'est presque un Einstein*, on fait évidemment référence au génie d'Einstein. Cette phrase pourrait toutefois changer de sens si on apprenait un jour que tout ce que Einstein a découvert avait en fait été découvert par un autre homme, par exemple un dénommé Kramer. « Si la fraude devenait notoire, écrit J.-L. Vaxelaire, [...] être un vrai Einstein signifierait plus ou moins la même chose qu'être un usurpateur » (2001 : 222). Le sens des éponymes est déjà bien fixé, on pourrait donc dire que l'exemple du mot *Einstein* n'est pas convaincant : il n'est pas lexicalisé et on ne peut pas prévoir qu'il le sera dans l'avenir. Néanmoins, les perturbations de ce type concernent aussi les anciens Np dont la communication est achevée. Curieusement, il est possible par exemple que l'on assiste bientôt à une fluctuation sémantique de ce type avec le mot *judas*. Le sens que ce mot possède actuellement en français, en polonais, et on peut supposer que dans la majorité des langues où on l'utilise, est celui de « traître ». Ce sens a été bien évidemment conditionné par la façon de voir l'apôtre Judas par la tradition chrétienne. Or, comme on le sait, le *National Geographic* a dernièrement révélé des extraits d'un texte appelé *Évangile de Judas*, qui raconte comment Jésus aurait demandé à Judas de le trahir pour le libérer de son corps terrestre et assurer la rédemption de l'humanité. De telles « révélations » n'influencent évidemment pas si facilement la langue, mais la question que pose face à cette révélation *Le Figaro* (du 7 avril 2006) est significative : « Finie, l'image du traître vénal et des trente deniers de récompense ? Le mot *Judas* deviendra-t-il bientôt synonyme d'ami fidèle, et non de félon ? »

### 3.2. La notoriété

Sans aucun doute, la notoriété est indispensable à l'antonomase et à sa lexicalisation. Il y a force d'antonomases en cours qui n'atteindront jamais « le degré zéro », c'est à dire ne se lexicaliseront jamais<sup>10</sup>. C'est que la notoriété des Np qui servent de base à ces antonomases n'est pas très élevée :

---

et des choix des locuteurs : « [...] on ne peut pas traduire *Ce ne fut pas Waterloo* par *Es war kein Waterloo* puisque le sens de l'énoncé serait différent. En allemand, la bataille de Waterloo [...] est [...] assimilée en tant que fait de guerre remarquable. Pour bien transmettre l'idée de l'auteur, il faudrait remplacer *Waterloo* par la déroute la plus présente à l'esprit des Allemands » (2001 : 201). Ceci montre que l'histoire, donc la culture, influence fortement la façon de voir les choses et cette façon influence à son tour les choix langagiers des sujets parlants.

<sup>10</sup> Si on convient que l'antonomase est un processus morpho-syntaxique qui rend possible le changement de catégorie, l'état où un Np est déjà devenu commun, donc où la lexicalisation est achevée, peut être appelé « degré zéro » : la figure disparaît quand le sens se fixe.

elle est par là insuffisante. Certes, il existe d'autres facteurs qui commandent l'apparition et la lexicalisation de ce trope, on doit donc dire que la notoriété ne suffit pas pour qu'il y ait antonomase. Toutefois, elle est nécessaire : la connaissance partagée d'un Np rend possible son emploi antonomasique qui ne sera fait par une ou deux personnes, mais par un groupe plus ample de locuteurs : ceci favorise sa lexicalisation.

Il faut cependant remarquer que l'on a parfois affaire à un certain paradoxe dans toute cette question des Np, de l'antonomase et de la notoriété. Or, un Np doit être au début assez notoire pour pouvoir donner naissance à un Nc, mais ensuite, paradoxalement, il ne doit pas être « trop notoire » pour que soit possible l'oubli du lien mémoriel entre ce nouveau Nc et le référent original du Np-source. La disparition de ce lien n'est pas nécessaire à la lexicalisation de l'antonomase, mais son oubli la rend plus rapide et plus facile. Il me semble que si les locuteurs l'oublient, ils surmontent plus aisément cette réticence à utiliser le nom d'*un* pour désigner *plusieurs*. Que cette réticence existe, est indubitable : il y a des éponymes bien lexicalisés et pourtant d'aucuns ne peuvent pas s'empêcher de continuer de les écrire avec majuscule et, qui pis est, de les mettre entre guillemets. Ces démarches témoignent du fait que plus on se souvient du référent initial, plus le Nc qui était autrefois propre suscite de la méfiance et un doute : a-t-il déjà été accepté par la communauté ? Fait-il partie du lexique ? Autrement dit, plus un Np est notoire, plus il a de difficultés à se communiquer. Cela pourrait expliquer le phénomène qui surprend tellement J.-L. Vaxelaire qui écrit : « Il est étonnant de remarquer que *napoleone* et *waterloo* sont lexicalisés en italien mais pas en français alors que ce sont deux noms majeurs de l'histoire française » (2001 : 224, note 2). Ce fait n'est pas si anormal : *Napoléon* est un nom majeur pour l'histoire française et il est peut-être – paradoxalement – trop notoire et trop lié à son référent initial pour que l'on puisse en faire finalement un Nc à part entière. De ce fait, il ne me semble pas que Vaxelaire soit dans le vrai en écrivant que « plus le nom est récent et plus le lien entre l'antonomase et le référent est fort » (2001 : 212). Or, la persistance de ce lien, ainsi que la notoriété et l'antonomase en général, sont soumises à des conditions qui sont parfois difficilement analysables.

## En guise de conclusion : le pourquoi de l'antonomase

Comme je viens de l'affirmer, la notoriété est une condition nécessaire, mais pas suffisante à l'antonomase et à sa lexicalisation. Or, certains Np sont célèbres, mais on ne les emploie pas pour autant antonomasiquement. La rai-

son de cet état de choses réside peut-être dans le fait que pour qu'un Np serve de base à l'antonomase, il doit répondre à certains besoins des locuteurs.

« Tous les lexicologues ont remarqué, écrit J.-L. Vaxelaire, que lorsque les noms propres étaient plus économiques, ils tendaient à supplanter les noms communs » (2001 : 171). Il semble que le besoin qu'ont les sujets parlants d'une expression plus économique se réalise surtout dans la métonymie et dans la synecdoque, cependant certaines antonomases constituent aussi un équivalent commode d'une périphrase plus longue. Tel est le cas des mots *amphitryon* (« personne chez laquelle ou aux frais de laquelle on dîne »), *jockey* (« personne dont le métier est de monter les chevaux de course »), ou encore *dugazon* (« actrice jouant les amoureuses et les soubrettes »).

Mais il existe aussi des antonomases qui traduisent une pensée beaucoup plus complexe. Et ce genre d'antonomases est bien plus fréquent, on peut donc dire que ce trope a en général pour but d'exprimer d'une façon plus riche et insolite ce qu'un Nc correspondant exprimerait d'une manière plate et normale. Elles offrent des spécifications dont les locuteurs ont parfois besoin et elles enrichissent le lexique de termes qui connotent plus fortement certaines nuances : « Pourquoi *Poulidor* ou *Rambo* rencontrent-ils un tel succès ? Parce qu'ils n'ont pas d'équivalents dans le lexique français, de noms qui apporteraient la même nuance » (J.-L. Vaxelaire, 2001 : 226). Ces antonomases ne sont pas encore lexicalisées, mais on peut également observer le même phénomène dans les éponymes institutionnalisés. Or, je soutiens que ce n'est pas la même chose de dire *C'est un judas* que d'affirmer *C'est un traître*. L'emploi d'un ancien Np peut aider à exprimer quelque chose d'une manière plus forte et plus convaincante que ne le ferait le Nc synonymique. Comme le remarque avec lucidité N. Flaux, « l'antonomase du Np s'accompagne d'un effet d'exagération. *Harpagon* désigne le sommet de l'avarice. [...] *Harpagon* ne se réduit pas au rôle de simple substitut de *une personne extrêmement avare* » (1991 : 40–41). Dans un autre article, elle reprend cette question : « [...] l'emploi d'un Npa [Np en antonomase] s'accompagne d'un effet systématiquement hyperbolique : *un Harpagon*, ce n'est pas simplement un homme avare, c'est un homme très avare, c'est même le parangon de l'avarice » (2000 : 123). Ainsi, du point de vue affectif, l'antonomase répond au besoin d'une expression plus forte et plus marquée. Quand elle se lexicalise, le lien mémoriel se perd ou persiste. S'il se perd complètement, le mot peut aussi perdre de sa force expressive, mais s'il se maintient, comme c'est indubitablement le cas du mot *don juan*, l'emploi de ce mot au lieu de *séducteur* transmet une idée qui est sémantiquement beaucoup plus riche.

Il faut aussi souligner dans ce lieu que l'emploi de certaines antonomases répond à un besoin qu'ont les locuteurs d'ennoblir leur langue, de la rendre plus digne. Ce n'est pas la même chose d'appeler quelqu'un « égoïste »

ou un homme « infatué de lui-même » que de le qualifier à l'aide de l'antonomase mythologique *narcisse*.

L'antonomase résulte de la valeur de symbole qu'attachent au référent initial d'un Np donné les usagers de la langue. « Celui-ci vaut comme représentant privilégié d'une classe d'individus », écrit N. Flaux (1991 : 40). Il semble que la plus importante fonction de ce trope réside là, dans cette propriété d'exprimer une qualité *symboliquement* : les Np donnent par antonomase naissance à des Nc qui désignent des *types*. « Par l'antonomase, le nom (ex-propre) acquiert une signification qui lui permet de désigner tout individu pourvu de propriétés définies dans cette signification : toute personne qui se signale par une avarice exceptionnelle devient susceptible d'être appelée “un harpagon” » (Mortureux, 1997 : 118). Cette fonction de l'antonomase est bien claire pour les auteurs : il est en fait très intéressant de constater que les écrivains créent expressément des personages-types pour que leurs noms puissent être ensuite utilisés comme noms communs. En témoigne surtout le fait que bien des Np littéraires sont motivés : le fameux Harpagon est le héros principal de la pièce que Molière a intitulée spécialement *L'Avare*. Mais il y a là aussi une motivation purement étymologique, car l'auteur l'a fabriqué en s'inspirant du grec *ἀρπαγή* « avidité, rapacité ». La même chose concerne par exemple les mots tels que *lovelace* (désignant un « séducteur sans scrupules ») et composé des mots anglais *love* « amour » et *lace* « lien »), employé par l'écrivain qui a créé ce personnage (Samuel Richardson, *Clarissa Harlowe*, 1747–1748) comme terme caractérisant un type de personnage ; *guignol* (« personne ridicule par ses gestes ou son comportement », de *guigner*, ce personnage de théâtre ayant l'habitude de jeter des regards furtifs de tous côtés) ou *gogo* (« personne crédule et niaise », de Gogo, personnage de la pièce *Robert Macaire* de Saint-Amand, Antier et F. Lemaître, nom créé à l'aide du redoublement plaisant de la syllabe initiale du verbe *gober*, « croire sans discernement tout ce qui se dit »). On a donc affaire dans ces cas à un double changement de catégorie : créé à base d'un Nc, un Np devient ensuite un nouveau Nc.

Comme on peut s'en convaincre grâce aux considérations contenues dans cet article, l'antonomase montre à chaque pas de l'analyse ses liens forts avec la réalité extralinguistique. C'est cette réalité qui motive son apparition et régit sa lexicalisation. C'est elle aussi qui conditionne la fréquence de son emploi. Et puisque le trope qui vient d'être soumis à l'analyse dépend si fortement des choix subjectifs des usagers de la langue, il est souvent difficile de prédire la vivacité des antonomases déjà lexicalisées et l'éventuelle création d'antonomases nouvelles. Mais il semble que la langue n'arrête jamais de recourir à cette figure pour construire de nouveaux noms communs à partir de Np, car, comme le remarque avec lucidité N. Flaux, l'antonomase est une exceptionnelle « créatrice de concepts, [...] un des moyens sans doute les plus

accessibles que la langue met à la disposition des locuteurs pour classer, catégoriser, rassembler le divers, dire le réel » (2000 : 142).

## Références

- Bloomfield L., 1970 [1933] : *Le langage*. Paris, Payot.
- Darmesteter A., 1979 [1887] : *La vie des mots*. Paris, Champ Libre.
- Dictionnaire International des Termes Littéraires*, <http://www.ditl.info/arttest/art35.php> (article de M. de Grevé).
- Dumarsais C.Ch., 1988 [1730] : *Des Tropes ou des différents sens*. Paris, Flammarion.
- Flaux N., 1991 : « L'antonomase du nom propre ou la mémoire du référent ». In : *Langue française – Syntaxe et sémantique des noms propres*. № 92. Paris, Larousse, 26–44.
- Flaux N., 2000 : « Nouvelles remarques sur l'antonomase ». In : *Lexique. Les noms propres : nature et détermination*. № 15. Paris, Septentrion, 117–144.
- Fontanier P., 1968 [1830] : *Les figures du discours*. Paris, Flammarion.
- Frege G., 1892, « Über Sinn und Bedeutung ». *Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik*, C, 25–50.
- Galisson R., 1991 : *De la langue à la culture par les mots*. Paris, CLE International.
- Galisson R., 2000 : « La pragmatique lexiculturelle pour accéder autrement, à une autre culture, par un autre lexique ». *Mélanges Crapet*, 25, 47–73, source : [http://revues.univnancy2.fr/melangesCrapel/IMG/pdf/06\\_galisson.pdf](http://revues.univnancy2.fr/melangesCrapel/IMG/pdf/06_galisson.pdf).
- Gary-Prieur M.-N., 2001 : *L'individu pluriel. Les noms propres et le nombre*. Paris, Editions CNRS.
- Granger G., 1982 : « À quoi servent les noms propres ? ». *Le nom propre, Langages*, 66 [Paris, Larousse], 21–36.
- Hébert L., 1996 : « Fondements théoriques de la sémantique du nom propre ». In : *Le texte et le nom*. Ed. M. Léonard, E. Nardout-Lafarge. Montréal, XYZ, 41–53.
- Kerbrat-Orecchioni C., 1977 : *La connotation*. Presses Universitaires de Lyon.
- Kleiber G., 1995 : « Y a-t-il de la métaphore sous les noms propres en antonomase ? ». In : *RASK. Internationalt tidsskrift for sprog og kommunikation*. № 2. Odense University Press.
- Kopaliński W., 1996 : *Słownik eponimów czyli wyrazów odmiennych*. Warszawa, PWN.
- Le Guern M., 1973 : *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*. Paris, Larousse.
- Leroy S., 2004 : *Le Nom propre en français*. Paris, Ophrys.

- Martinet A., 1967 : « Connotations, poésie et culture ». In : *To Honor Roman Jakobson – Essays on the occasion of his seventieth birthday*. Vol. 2. Mouton, La Haye-Paris, 1288–1294.
- Martinet H., 1982 : « Les noms propres dans la traduction littéraire ». *Meta*, 27, 4, 392–400.
- Meyer B., Balayn J.-D., 1981 : « Autour de l'antonomase de nom propre ». *Poétique*, 46, 183–199.
- Mortureux M.-F., 1997 : *La lexicologie entre langue et discours*. Paris, Éditions Sedes.
- Peterson A., 1929 : *Le passage populaire du nom personne à l'état de noms communs dans les langues romanes et particulièrement en français – Étude sémantique*. Appelbergs Boktryckeri Aktiebolag, Uppsala.
- Rastier F., 1987 : *Sémantique interprétative*. Paris, PUF.
- Rastier F., Cavazza M., Abeille A., 1994 : *Sémantique pour l'analyse – De la linguistique à l'informatique*. Paris, Masson.
- Vaxelaire J.-L., 2001 : *Pour une lexicologie du nom propre*. [Thèse de doctorat]. Université Paris VII.
- Vrinat-Nikolov M., 2002 : « Heurs et malheurs des traducteurs face aux dictionnaires bilingues ». *E-magazine LiterNet*, n° 7 (32). Source : <http://www.liternet.bg/publish1/mvrinat/heurs.htm>.
- Zhang X., 1999 : « Les signes sociaux et leur traduction ». *Meta*, 44, 1, 110–120.